

.....
 L'évolution de l'esclavage est des plus intéressantes à suivre. Elle suffirait seule à prouver que, plus ou moins consciemment, les sociétés humaines obéissent à une loi de progrès ; mais elle nous enseigne en même temps que ce progrès s'effectue avec une extrême lenteur.

Tout d'abord, l'homme, simple bête de proie, comme ses émules du règne animal, tue et même dévore l'ennemi vaincu ; puis il finit par s'élever au même degré de prévoyance que certaines fourmis ; il épargne et domestique l'ennemi capturé, ne lui reconnaissant d'ailleurs aucun droit. Ensuite, on établit diverses catégories d'esclaves ; l'esclave né dans la famille acquiert certains droits ; puis, des lois limitent quelque peu le bon plaisir du maître. Enfin l'esclavage se transforme en servage ; le laboureur servile et le sol ont alors même fortune ; on ne les peut plus séparer. Peu à peu, au XII^e siècle en France, par exemple ; les serfs achètent leur liberté au prix de lourdes redevances et se groupent en communes plus ou moins libres, accablées d'ailleurs de dîmes, de corvées, de tailles, etc., etc... abolies seulement par l'assemblée constituante dans la nuit du 4 août 1789. Inversement, en Russie, c'est d'en haut qu'est venue l'émancipation ; mais le résultat a été le même pour l'émancipé : une indépendance des plus précaires.

— De tout temps et en tout pays, c'est de mauvaise grâce que les privilégiés renoncent à leur privilège et ils cèdent le moins possible, reprenant d'une main ce qui leur échappe de l'autre, et ne manquant jamais pour justifier leur conduite de raisons politiques, économiques, religieuses, etc., etc..... En Amérique, pendant la guerre de sécession, les évêques protestants du Sud déclaraient que « l'abolitionisme était un obstacle aux plans de Dieu ». De même c'est au nom de la liberté que nos économistes défendent le *salariat actuel*. Or il saute aux yeux que notre salariat actuel est simplement une forme adoucie du servage. Le salarié fait aujourd'hui la même besogne que l'esclave d'autrefois et sa liberté n'est le plus souvent que la faculté de pouvoir changer de maître. Ajoutons que, de par l'assiette actuelle de la propriété héréditaire, les salariés le sont ordinairement par *droit de naissance*. Mais le lent travail d'émancipation poursuit son cours. Vouloir l'arrêter serait folie. On peut prédire que, dans un avenir plus ou moins prochain, par l'association, d'une part, par des lois graduellement restrictives du droit d'héritage, de l'autre, le salariat sera aboli ; car, bon gré mal gré, les nations européennes s'acheminent vers un état social où chacun sera traité suivant sa capacité et ses œuvres, sans privilège aucun.

tres que lui les arrachassent à la mort. Les sociétés de secours maritimes n'avaient pas encore, alors, établi de stations partout et fourni des engins perfectionnés aux gens de bonne volonté qui tentent de disputer à la mer ses victimes. Dans sa coquille de noix, il se risquait alertement au milieu des vagues furieuses, et, ayant autant d'adresse que de courage, son intervention auprès du bateau menacé n'était jamais inutile. L'été, par les beaux temps qui eussent pu laisser un peu de loisir à sa valeur, il se trouvait toujours à point pour sauver quelques baigneurs imprudents, à qui, sans lui, leur vilégiature aux bords de l'Océan eût été fatale.

On l'eût, en ce temps-là, fort étonné en lui apprenant qu'il était quelque chose comme un héros. Bah ! cela lui paraissait tout simple de donner « un coup de main » aux camarades en détresse. Il n'était pas fier du tout, notre sauveteur, un peu ennuyé seulement, parfois, après quelque exploit laborieux, de n'avoir pas de vareuse de rechange. Un Parisien, passant la belle saison dans son village et repêché par lui au moment où il se noyait, se piqua de reconnaissance. Il s'enquit des antécédents du brave garçon et fut émerveillé ; il apprit en outre qu'il avait recueilli, encore qu'on crevât de faim chez lui, les parents de sa femme... Si celui-là ne méritait pas une récompense !... Ce Parisien avait des relations, il fit d'actives démarches, il intéressa ses amis à ce solide compagnon. Bref, le jour vint où, tout heureux de la réussite de ses efforts, il put lui faire obtenir un des prix Montyon.

Notre Breton, qui ne s'attendait à rien, demeura abasourdi, autant de l'honneur que de la somme qui lui fut remise : douze cents francs ! Il n'avait jamais soupçonné qu'on pût avoir tant d'argent. Les autorités maritimes voulurent donner quelque solennité à la distinction dont il était l'objet. Le préfet le fit venir, et dans un discours que l'autre écouta bouche bée, lui déclara qu'il était le parangon de toutes les vertus. On le fêta en un banquet, à la suite duquel, pour la première fois de sa vie, il était complètement gris.

On ne goûte pas impunément le charme de la louange ! Cet humble pêcheur avait pris pour argent comptant les compliments officiels. Il ne s'était pas douté, jusqu'alors